

## **Charte d'Engagement pour l'Accessibilité et l'Accompagnement des Publics en Situation de Handicap (2024/2025)**

### **Préambule**

L'accessibilité à la formation et à la certification par la VAE, pour tous, est un enjeu majeur. Cette charte formalise notre engagement à garantir un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap en s'appuyant sur les ressources disponibles, notamment celles proposées par Ressource Handicap Formation (RHF).

### **1. Engagements en matière d'accessibilité**

Nous nous engageons à :

- Assurer un accueil inclusif et bienveillant des personnes en situation de handicap.
- Adapter les modalités pédagogiques et d'évaluation en fonction des besoins spécifiques des apprenants.
- Sensibiliser nos équipes aux enjeux de l'accessibilité et aux solutions d'accompagnement existantes.
- Garantir l'accessibilité physique et numérique de nos locaux et supports de formation.

### **2. Recours à l'Offre de Services Ressource Handicap Formation**

Nous mobilisons les dispositifs de Ressource Handicap Formation afin de :

- Évaluer les besoins spécifiques des bénéficiaires et proposer des aménagements adaptés.
- Mettre en place des compensations pédagogiques et techniques pour favoriser l'inclusion.
- Collaborer avec les acteurs spécialisés (Agefiph, Cap Emploi, etc.) pour optimiser l'accompagnement.
- Informer et conseiller les formateurs sur les bonnes pratiques d'adaptation des parcours.

### **3. Ressources Mobilisées pour l'Accompagnement et l'Orientation**

Pour garantir un accompagnement efficace, nous nous appuyons sur :

- Un référent handicap en cours de formation et disponible pour assurer un suivi individualisé.

- Des outils et supports accessibles, adaptés aux différents types de handicaps.
- Un réseau de partenaires spécialisés pour apporter une expertise complémentaire.
- Des sessions de sensibilisation et de formation pour les professionnels encadrants.

## **4. Suivi et Évaluation de l'Engagement**

Nous mettons en place un suivi régulier afin de :

- Évaluer l'efficacité des dispositifs mis en œuvre.
- Recueillir les retours des bénéficiaires pour améliorer nos pratiques.
- Ajuster les modalités d'accompagnement en fonction des évolutions réglementaires et des besoins constatés.

## **Conclusion**

Par cette charte, nous affirmons notre volonté d'offrir un cadre inclusif et adapté à tous les apprenants, en garantissant l'égalité des chances dans l'accès à la formation et à la certification. Nous nous engageons à maintenir une démarche d'amélioration continue pour répondre aux besoins des publics en situation de handicap.